

DOCUMENT D'ACCUEIL



*Corporation de développement communautaire
de la MRC de Bécancour*

QU'EST-CE QU'UNE CDC ?

Charte de principes du « Cadre de référence des CDC »

Une corporation de développement communautaire est un **regroupement d'organisations communautaires** qui œuvrent dans divers champs d'activité sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Le caractère de **regroupement** mis en pratique dans une corporation de développement communautaire est fondé sur l'autonomie de chacun de ses membres et sur l'adhésion volontaire à ses objectifs. Une CDC ne possède pas et ne souhaite pas posséder les pouvoirs hiérarchiques d'une fédération.

Les **organisations communautaires** qui sont regroupées sont des entités collectives ayant un membership composé majoritairement d'individus et un fonctionnement démocratique. Elles cherchent d'abord à répondre aux besoins identifiés par leurs membres en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser. Elles sont constituées à des fins non lucratives. Selon les règlements de régie interne de chaque corporation de développement communautaire, d'autres organismes peuvent y adhérer, mais le contrôle absolu de toutes les instances doit demeurer entre les mains des organisations d'action communautaire autonome.

Le **caractère multisectoriel** est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire. Par conséquent, une corporation de développement communautaire regroupe diverses organisations œuvrant dans plusieurs champs d'activité, dont ceux de la santé et des services sociaux, de l'éducation populaire, de la défense de droits, de la solidarité internationale, de l'environnement, de la famille, etc.

Le **territoire** d'une corporation de développement communautaire est un lieu géographique précis, délimité selon ses règlements de régie interne, suffisamment restreint pour permettre un fonctionnement axé sur la démocratie participative et suffisamment large pour éviter une multiplication inefficace des structures. Le territoire d'une corporation de développement communautaire s'apparente à un territoire d'une ou de plusieurs MRC ou à un territoire d'appartenance.

La **notion de développement** suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. Une corporation de développement communautaire préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte des contextes économique, politique, social, culturel et environnemental dans lesquels les gens vivent. Elle tient pour acquis que ses membres possèdent un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et une volonté commune de faire face aux enjeux de développement de leur communauté.

La **participation** du mouvement populaire et communautaire sur le territoire d'une corporation de développement communautaire au **développement du milieu** passe par la concertation des groupes qui composent ce mouvement. La consolidation et le développement de ces organisations sont les pierres angulaires des plans d'action des corporations de développement communautaire dans le but de favoriser la concertation entre les organismes et la participation au développement du milieu. Une corporation de développement communautaire est donc une structure de concertation, d'information, de formation, de représentation, de soutien et de services aux membres, de consolidation et de développement communautaire, de soutien à l'économie sociale et solidaire, de promotion, de travail en partenariat et de recherche par et pour les organisations communautaires.

La participation au développement du milieu nécessite aussi des actions concrètes qui dépassent les préoccupations spécifiques des organisations communautaires membres d'une corporation de développement communautaire, des actions souvent axées sur les besoins de la population en général. Les **stratégies de développement** soutenues par une corporation de développement communautaire ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale et solidaire. Au niveau environnemental, elle préconise un développement durable et viable. Au niveau social, elle opte pour une intervention qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème immédiat.

Finalement, la participation au développement du milieu requiert également une **formation continue**, et ce, autant au niveau des organisations qui constituent le membership d'une corporation de développement communautaire que des autres institutions, établissements et organismes sur le territoire et de la population en général. Cette formation continue vise

l'analyse sociopolitique des conjonctures locales, régionales, nationales, et même mondiales, dans une perspective d'actions visant la défense des droits sociaux et la transformation sociale. Dans ce sens, une pédagogie adaptée à une pratique et fondée sur l'actualité qu'on appelle « éducation populaire » est proposée comme pilier à l'intervention, un mode d'apprentissage ayant un objectif d'appropriation, qui fait de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique.

Les **valeurs** mises de l'avant par une corporation de développement communautaire comme fondement de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression « justice sociale » : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une corporation de développement communautaire est habitée d'un projet d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie. Par conséquent, une corporation de développement communautaire tend à promouvoir une consommation éthique et responsable par son milieu et ses entreprises comme élément important d'une économie inclusive.

Les **services** d'une corporation de développement communautaire sont axés sur des acquis reconnus du mouvement populaire et communautaire tel le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services techniques, l'éducation populaire, le militantisme par l'action collective, la démocratisation des institutions, l'expression citoyenne, la créativité sociale et l'innovation. Des acquis importants à maintenir et à faire reconnaître davantage.

LA CDC DE LA MRC DE BÉCANCOUR

La Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour est née en 1998 suivant la volonté des organismes communautaires offrant des services à la population de la MRC de Bécancour de se doter d'un outil de concertation multisectorielle.

La CDC regroupe actuellement 23 organismes* communautaires œuvrant dans différents champs d'activités : jeunesse, famille, aîné, santé mentale, défense des droits, conditions féminines, action bénévole, dépendances/jeu, travail de rue, sécurité alimentaire, lutte à la

pauvreté, réinsertion sociale et professionnelle, handicap physique, déficience intellectuelle, justice alternative/résolution de conflit et hébergement.

Sa mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu. Elle étend son dynamisme sur tout le territoire de la MRC de Bécancour.

*La liste complète des membres de la CDC et la présentation de leurs activités sont disponibles sur le web à l'adresse suivante : www.cdcbecancour.ca

LES OBJECTIFS DE LA CDC

- ✓ Regrouper les organismes et entreprises communautaires reconnus légalement sans but lucratif et dont les objectifs et engagements sont de participer au développement de la collectivité de la MRC de Bécancour ;
- ✓ Valoriser et développer l'action communautaire dans la MRC de Bécancour en favorisant les relations, la concertation, la mise en commun des ressources et la collaboration au niveau des services entre les organismes et entreprises communautaires ;
- ✓ Favoriser le maintien, le développement et la création des organismes nécessaires au bien-être de la collectivité des organismes de la MRC de Bécancour ;
- ✓ Accroître la crédibilité et la visibilité des organismes et entreprises communautaires ;
- ✓ Promouvoir auprès de la population le principe de la solution collective en réponse aux besoins collectifs ;
- ✓ Promouvoir les intérêts socio-économiques des organismes et entreprises communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC de Bécancour auprès de tout interlocuteur et tout décideur relié au développement de la région ;
- ✓ Répondre aux besoins de formation des organismes membres ;
- ✓ Offrir un support technique et un encadrement aux organismes membres sur demande ;
- ✓ Favoriser une réflexion critique sur les dossiers touchant la vie collective et associative ;
- ✓ Favoriser le développement de projets d'économie sociale.

LES SERVICES DE LA CDC

- ✓ Organisation et animation de rencontres de concertation et de réseautage ;
- ✓ Représentation auprès de nombreuses instances et des partenaires du territoire ;
- ✓ Partage et diffusion d'informations via un bulletin d'information réservé aux membres ;
- ✓ Promotion des offres d'emploi et activités des membres via le site internet ;
- ✓ Soutien et accompagnement (dans le démarrage de projets concertés, la recherche de financement, la production du rapport d'activités, la préparation d'Assemblées générales, etc.) ;
- ✓ Développement d'outils administratifs et rédaction/révision de règlements généraux et politiques administratives ;
- ✓ Animation de rencontres (ex. AGA, planification stratégique, etc.) ;
- ✓ Activités de formation et séances d'information ;
- ✓ Prêt de documentation, d'ouvrages de référence, de boîtes à outils, etc. ;
- ✓ Gestion d'une assurance collective réservée aux employés des organismes membres ;
- ✓ Location de matériel (portable, projecteur, toile de projection, caméra vidéo, flipchart, vaisselle) ;
- ✓ Écoute confidentielle, recherche de solutions et conseils ;
- ✓ Et bien d'autres selon les besoins !

LE MEMBERSHIP DE LA CDC

Peut devenir membre de la CDC tout organisme, association ou entreprise d'économie sociale qui :

- ✓ Est une corporation à but non lucratif constitué en vertu de la 3e partie de la loi des compagnies ou de la loi sur les coopératives ;
- ✓ Est active sur le territoire de la MRC de Bécancour ;
- ✓ Entretient une vie associative et démocratique de par l'implication de ses membres dans la détermination de sa mission, de ses approches et orientations;

- ✓ Favorise le développement communautaire et social par l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;
- ✓ Travaille en partenariat et en concertation avec les différents acteurs de sa communauté;
- ✓ Adhère aux buts et objectifs de la Corporation.

Pour devenir membre de la CDC tout organisme, association ou entreprise d'économie sociale doit:

- ✓ Remplir le formulaire d'adhésion et joindre les documents requis ;
- ✓ Être accepté comme tel par le conseil d'administration de la Corporation à partir de la grille d'analyse et sur recommandation du comité membership de la CDC;
- ✓ S'engager à respecter les obligations telles que définies dans les règlements généraux.

Il existe 2 catégories de membres : le membre actif et le membre associé.

Le membre actif répond aux critères de l'action communautaire autonome (ACA). Il s'agit ainsi d'une corporation ou d'une association qui :

- ✓ Est née de l'initiative des gens de la communauté ou qui a acquis depuis un soutien populaire;
- ✓ Poursuit une mission sociale déterminée par un besoin présent dans le milieu et qui vise la mobilisation individuelle et collective des membres à la faveur d'un changement, d'une transformation sociale;
- ✓ Intervient directement auprès de la population de la MRC de Bécancour;
- ✓ Fait preuve de pratiques citoyennes et d'une approche globale qui tient compte de toute la personne et non de son seul problème, visant ainsi l'amélioration des conditions de vie des personnes ;
- ✓ Est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public et des autres bailleurs de fonds.

Le membre associé satisfait aux conditions d'admissibilité, mais ne répond pas à tous les critères de distinction de la catégorie « membre actif ».

LES DROITS DES MEMBRES

Tous les membres ont le droit :

- ✓ D'être convoqué et de participer aux assemblées générales ou spéciales de la CDC ;
- ✓ De voter et de proposer aux assemblées générales ou spéciales de la CDC ;
- ✓ D'être soutenu par la CDC, selon les mandats et les disponibilités ;
- ✓ De recevoir de l'information ainsi que tous les documents pertinents produits par la CDC ;
- ✓ De participer aux formations et aux activités organisées par la CDC ;
- ✓ De bénéficier des services collectifs de la Corporation, selon les modalités établies.

Les membres actifs ont aussi les privilèges suivants :

- ✓ De participer au conseil d'administration de la CDC ;
- ✓ De participer à la Table de concertation communautaire de Bécancour ;
- ✓ D'être représentés par la Corporation auprès d'instances locales, régionales ou nationales selon les mandats et les disponibilités de la CDC ;

LES RESPONSABILITES DES MEMBRES

La responsabilité première incombant aux membres de la CDC est de contribuer à la cohésion et au développement de l'ensemble du mouvement communautaire du territoire. Ce faisant, un membre doit adhérer aux objectifs de la CDC et s'engager à véhiculer ses principes. Plus précisément, les responsabilités suivantes sont identifiées :

- ✓ Participer aux assemblées générales ou spéciales de la CDC ;
- ✓ Partager ses expertises et ses informations sur des dossiers d'intérêt commun avec la CDC et ses membres ;
- ✓ Saisir les occasions d'établir les arrimages sur des dossiers ou des préoccupations, avec la CDC et les membres concernés ;
- ✓ Acheminer annuellement ses rapports d'activités et financier ou toute autre modification à sa charte ou à ses règlements généraux ;

- ✓ de renouveler son adhésion annuellement en acquittant sa cotisation annuelle.

Les membres actifs ont aussi les obligations suivantes :

- ✓ Participer aux rencontres de la Table de concertation communautaire de Bécancour ;
- ✓ S'impliquer dans les différentes activités et comités afin de favoriser le fonctionnement et le développement optimal de la CDC ;
- ✓ D'être candidat à l'élection des membres du Conseil d'administration de la CDC, minimalement une fois tous les six ans.

LA TABLE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE DE BECANCOUR

La force de la CDC est d'être un regroupement d'organisations ayant une préoccupation commune, soit l'amélioration des conditions de vie dans la MRC de Bécancour par le biais du développement communautaire. Il s'agit ainsi d'un lieu unique et d'un outil efficace. L'efficacité de la CDC est redevable à l'implication de chacun de ses membres et c'est pourquoi le maintien de la vie associative est essentiel.

La Table de concertation communautaire de Bécancour (TCCB) a pour mandat de concrétiser la vie associative de la CDC en instaurant un lieu de concertation intra-MRC entre les membres de la CDC. Les objectifs de la table sont les suivants :

- ✓ Doter le milieu communautaire d'une vision commune des enjeux du territoire ;
- ✓ Permettre le partage des expertises et des informations ;
- ✓ Initier des projets concertés pour répondre aux besoins des membres ou de la population ;
- ✓ Unifier et renforcer le développement communautaire dans la MRC de Bécancour ;
- ✓ Améliorer la capacité des groupes d'agir et d'intervenir dans le milieu ;
- ✓ Favoriser la participation active du mouvement populaire et communautaire à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la collectivité ;
- ✓ Maintenir la capacité d'agir et d'intervenir de la CDC.

La Table doit tenir un minimum de quatre (4) rencontres par année.

À moins d'invitation spécifique, seulement les membres « actifs » de la CDC sont membres de la Table. Ces derniers sont toutefois tenus d'y participer.

Un délégué ne pouvant être présent à une rencontre de la Table dûment convoquée doit aviser la direction de son absence et en révéler les motifs.

Deux absences injustifiées d'un délégué à la Table peuvent entraîner une procédure d'exclusion du membre de la CDC.

COTISATION ANNUELLE

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale des membres. Actuellement, la cotisation des membres associés est de 75\$ et la cotisation des membres actifs est fixée selon les revenus totaux inscrits aux états financiers de l'organisme de la dernière année financière :

- ✓ 75\$ pour des revenus totaux de moins de 100 000\$;
- ✓ 100\$ pour des revenus totaux de 100 001\$ à 200 000\$;
- ✓ 125\$ pour des revenus totaux de 200 001\$ à 300 000\$;
- ✓ 150\$ pour des revenus totaux de 300 001\$ et plus.